

ADMINISTRATION GENERALE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CARPORT A LA BASE DU CLOS FLEURI A BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite construire un carport au niveau du bâtiment accueillant le club de pêche dans l'enceinte de la base du Clos Fleuri situé à BRAY-DUNES (59123).

Cet équipement permettrait d'abriter les tracteurs, propriétés du SIDF mais aussi ceux appartenant aux différentes associations présentes sur le site.

Pour mener à bien ce projet, le Syndicat envisage de faire appel à un maître d'œuvre puisque ces espaces font partie de la zone soumise à avis préalable obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France.

Le coût de cette réalisation sera fixé lors de la réception du diagnostic complet.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser cette opération et de lancer une consultation en vue du choix du maître d'œuvre.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

Approuve les présentes dispositions,

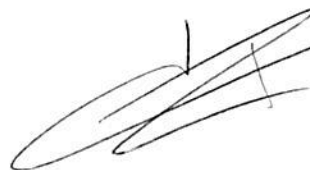
Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants : Régis VANDAMME